

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de REAL

SEANCE du : 21 03 2026
Convocation du : 16/03/2026
Membres en exercice : 07
Membres présents : 07
Membres absents excusés : 00

Présents : Mesdames AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René,

Consultant ne prenant pas part au vote : PINEL Gilbert

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : DREWITZ René ('article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.)

L'an deux mille vingt six et le-vingt-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Madame PRUDENTOS BERVILLE Stephanie Maire.

OBJET de la délibération Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues OCCITANE et CATALANE.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder, à l'élection des délégués représentant la commune Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues OCCITANE et CATALANE.

VU les statuts du Syndicat SIOCCAT,

PROCEDE à la désignation, à la majorité absolue des suffrages d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune des délégués représentant la commune Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues OCCITANE et CATALANE.

Les résultats sont les suivants

07 votants
07 exprimes
Majorité absolue

Ont obtenu :

07 VOIX BILLERACH Gilles
07 VOIX ARNAU Conchita

En conséquence sont élus titulaire BILLERACH Gilles

Elue suppléante ARNAU Conchita
Au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues OCCITANE et CATALANE.

Fait et délibéré à REAL 21 03 2026
LE MAIRE
PRUDENTOS BERVILLE Stephanie

Le secrétaire de séance

DREWITZ René

